

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-263/SG/AE mettant à jour jusqu'au 30 septembre 1972 la série des indices de prix et de salaires à prendre en compte pour l'application des clauses de variation de prix dans les marchés de construction et de travaux publics passés pour le compte du Territoire .

n° 73-263/SG/AE

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication  
13 février 1973

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro  
25 février 1973

### TEXTE INTÉGRAL

Les valeurs des indices de prix et de salaires à prendre en compte pour l'application des clauses de variations de prix dans les marchés de construction et de travaux publics passés pour le compte du Territoire, sont ainsi fixées : B.S.D N° 10 2

- Valeurs des indices en 1972 (Base 100 : juillet 1968)